

AXA INVESTPLUS

*Sicav de droit luxembourgeois investissant en instruments financiers
et en liquidités*

*Siège social : 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange
RC Luxembourg B 26.830*

AVIS CONCERNANT LES COMPARTIMENTS RENTACLICK 22, RENTACLICK 23, DIVIDEND FACTOR 10, RELAXINVEST 1, MULTI-BONUS, MULTI-BONUS 2, MULTI-PROFIT ET REVIVAL 4

En application de l'article 305, §4 de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, le conseil d'administration a pris la décision d'arrêter le droit de libre entrée en Belgique dans les compartiments à durée déterminée ci-après et ce à partir du 21 janvier 2013 : Rentaclick 22, Rentaclick 23, Dividend Factor 10, RelaxInvest 1, Multi-Bonus, Multi-Bonus 2, Multi-Profit et Revival 4.

Le service financier en Belgique AXA Bank Europe SA continuera cependant à assurer le traitement des demandes de rachat et de changement de compartiments, ainsi que le paiement des dividendes futurs éventuels. Les frais de sortie restent d'application tels que prévus dans le prospectus. Le prospectus (en français et en néerlandais), l'annexe belge (en français et en néerlandais) et les rapports périodiques (en français) d'AXA Investplus sont disponibles gratuitement auprès d'AXA Bank Europe, boulevard du Souverain 25 à B-1170 Bruxelles ou peuvent être consultés sur le site internet www.axa.be. L'information relative aux compartiments concernés ne sera plus actualisée à partir du 21 janvier 2013.